

COMPTE RENDU

REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE

DU 05 MAI 2021

Siège social de la Lomagne Gersoise

L'an deux mille vingt et un et le mercredi cinq mai à dix-huit heures trente, le Bureau de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit au siège de la communauté de communes, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, président de la communauté de communes.

PRESENTS : 10 Mesdames et Messieurs BALLENGHIEN Xavier – BLANCQUART Philippe – CASTELL Jean-Louis – GONELLA Dominique – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny – LAGARDE Jérémy – MANISSOL Valérie – SCUDELLARO Alain – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : NEANT

LISTE DES QUESTIONS SOUMISES

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

II – QUESTIONS

➤ **JURIDIQUE – FINANCES - COMMUNICATION**

Q1 – Finances – Plans de financement à inscrire au plan de relance et contrat de ruralité ;

Q2 - Création d'un poste non permanent de conseiller numérique ;

Q3 – Questions diverses

III – PRESENTATION

P1 – Préparation de l'ordre du jour du prochain conseil communautaire ;

P2 – Etat d'avancement des démarches et projets communautaires ;

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire pour leur présence et procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Olivier TARBOURIECH a été nommé secrétaire de séance.

II – QUESTIONS

➤ JURIDIQUE – FINANCES – COMMUNICATION

Personnels communautaires – Création d'un poste d'agent non permanent - Contrat de projet « Conseiller numérique » et signature de la convention de subvention

M. le Président rappelle à l'Assemblée que la Lomagne Gersoise a été retenue pour disposer d'un poste de conseiller numérique France Services, conformément au projet de territoire 2020-2026 qui prévoit, sur l'ensemble du territoire communautaire, et pour le plus grand panel de publics, d'engager les conditions d'une animation territoriale pour l'inclusion numérique.

Il précise que dans le cadre du dispositif, la communauté de communes bénéficie du soutien de l'Etat par l'attribution d'une subvention forfaitaire de 50.000 € de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il propose donc de prévoir la création d'un emploi non permanent, à temps complet, de catégorie C, filière animation, pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2021.

Le bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la création d'un emploi non permanent de catégorie C de la filière animation de « Conseiller numérique France Services »,
- **De solliciter** l'aide financière de l'Etat dans le cadre de ce dispositif et d'autoriser pour ce faire le Président à signer la convention de subvention avec la Caisse des Dépôts et Consignations,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires aux chapitres et comptes correspondants au sien du budget primitif 2021,
- **De modifier** le tableau des effectifs en conséquence
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS – Voirie d'intérêt communautaires – Approbation du plan de financement prévisionnel des travaux consécutifs aux évènements météorologiques du 31 janvier 2021

M. le Président rappelle à l'Assemblée les évènements météorologiques du 31 janvier dernier qui ont dégradé très fortement une voirie d'intérêt communautaire sur la commune de Lectoure.

Il précise que dans le cadre de la Dotation de Solidarité Nationale, il est possible de solliciter un financement de l'Etat à hauteur de 80 % du montant de l'opération HT dans les conditions suivantes :

-	Cout total HT de l'opération :	190.000 €
-	Subvention Etat - DSN (80 %) :	152.000 €
-	Autofinancement (20 %) :	38.000 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le plan de financement pour les travaux de voirie consécutifs aux évènements météorologiques du 31 janvier 2021 dans les conditions définies ci-dessus,
 - **De confier le soin** au Président de solliciter cette subvention et d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.
-

SERVICES AUX POPULATIONS – Ecole Maternelle – Modification du plan de financement prévisionnel des travaux de performance énergétique et d’accessibilité de l’école maternelle Victor Hugo de Fleurance

M. le Président rappelle à l’Assemblée que la Lomagne Gersoise s’est vu transférer au titre de sa compétence schéma des équipements scolaires l’école maternelle Victor Hugo à Fleurance.

Il précise que dans cet équipement scolaire nécessite des travaux de mise aux normes d’accessibilité et d’amélioration de la performance énergétique. Il précise que ces travaux peuvent donner lieu à financement de l’Etat au titre du plan de relance à hauteur de 40 % et de la Région Occitanie à hauteur de 30 % du montant des opérations respectives HT dans les conditions suivantes :

	Performance énergétique	accessibilité
Cout total HT	194 350,00 €	119 720,25 €
Etat (40 %)	77 740,00 €	47 888,01 €
Région (30 %)	58 305,00 €	35 916,07 €
Autofinancement	58 305,00 €	35 916,07 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, décide, à l’unanimité,

- **D’approuver** la modification du plan de financement pour les travaux de performance énergétique et d’accessibilité de l’école maternelle Victor Hugo à Fleurance dans les conditions définies ci-dessus,
- **De confier le soin** au Président de solliciter ces subventions et d’accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Plus aucune question n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 20h30.
Ainsi délibéré, ledit jour 5 mai 2021. Au registre sont les signatures.